

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN / M. MAURICE REY

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
19 Octobre 2018

OBJET : Convention pour le financement d'une aide à domicile mutualisée dans le cadre de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) sur les unités de vie des résidences sociales Adoma.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'accorder au titre de l'exercice 2018 à la société Adoma une subvention globale de 81 110,18 € répartie comme suit :

- . 25 754, 08 € pour le « Petit Barthélémy »
- . 42 288, 50 € pour « Barnière »
- . 7 611, 16 € pour « Saint Jean – Les Comtes »
- . 5 456, 44 € pour « Le Petit Canedel »

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer les 4 avenants, annexés au rapport, modifiant les articles 2 et 4 de la convention cadre du 22 septembre 2015 s'y rapportant.

La dépense d'un montant de 81 110,18 € sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée